Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SEIZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **WHA76(21)**
Point 24 de l'ordre du jour **30 mai 2023**

Fonds de contributions volontaires pour la santé en faveur des petits États insulaires en développement (mandat)

La Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le projet de mandat d'un Fonds de contributions volontaires pour la santé en faveur des petits États insulaires en développement et la demande de report à 2024 de la convocation du deuxième Sommet des petits États insulaires en développement sur la santé,[1]

A décidé :

1) d'adopter le mandat d'un Fonds de contributions volontaires pour la santé en faveur des petits États insulaires en développement ;[1]

2) de prier le Directeur général :

a) de prendre les dispositions nécessaires pour rendre le Fonds opérationnel ;

b) de rendre compte des opérations du Fonds, y compris de son mandat, à la Quatre-Vingtième Assemblée mondiale de la Santé, comme indiqué dans la section pertinente du mandat du Fonds.

Neuvième séance plénière, 30 mai 2023
A76/VR/9

= = =

[1] Document A76/34, annexe.